

Compte-rendu du comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon

SÉANCE DU MARDI 5 avril 2016

Le 14 mars 2016, une convocation a été adressée aux membres du syndicat mixte afin de réunir le comité syndical le 29 mars 2016 à 14h00 à Mende. L'absence de quorum ayant été constatée, le Syndicat Mixte d'Études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon a réuni de plein droit son comité le 5 avril 2016 à 14h00, au Département de la Lozère, salle François Brager, sous la présidence de M. Laurent SUAU, son Président.

Étaient présents :

1. M. Laurent SUAU - Département Lozère
2. M. Guilhem SERIEYS – Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
3. Mme Marie-Laure MUGNIER- Département de la Haute-Loire
4. M. Raymond ABRIAL - Département de la Haute-Loire
5. M. Philippe DELABRE - Département de la Haute-Loire

Étaient absents excusés :

1. Mme Aurélie MAILLOLS - Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
2. M. Michel FRANQUES – Département du Tarn
3. Mme Magali BESSAOU – Département de l'Aveyron
4. Mme Corine BRINGER – Département de la Haute-Loire
5. M. Daniel TONSON – Département de la Haute-Loire
6. M. Michel DECOLIN – Département de la Haute-Loire
7. M. Joseph FERRARA – Département Loire
8. M. Christian TEYSSÉDRE – Rodez Agglomération
9. M. Michel GANTON – Rodez Agglomération
10. M. Luc FRANCOIS – Saint Étienne Métropole
11. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
12. M. Claude MEISSONNIER – Communauté de Communes Cœur Lozère
13. Mme Régine BOURGADE - Communauté de Communes Cœur Lozère
14. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL – Commune d'Albi

Assistaient également à la réunion :

1. Mme Sophie RODOLPHE - Rodez Agglomération
2. M. Jean-Luc FERRAND – Département du Rhône
3. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
4. M. Claude CHARDON – Office Interconsulaire des Transports et des Communications du Sud-Est
5. M. Olivier COLLON - Association « Oui à la 2 x 2 voies »
6. M. Jean-Philippe PEYRE – Payeur Départemental Lozère
7. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Département Lozère
8. Mme Christine SALANSON - Direction des Routes Département Lozère
9. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Département Lozère
10. M. Ludovic JAFFUEL – Département de la Lozère

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- x Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2015
- x Loi NOTRE et les conséquences sur le syndicat Mixte
- x Demandes de retrait
- x Élection du Président, des membres du Bureau, des membres de la CAO suite aux élections régionales
- x Approbation du compte administratif 2015 et du compte de gestion du Payeur départemental
- x Vote du montant des participations des collectivités pour 2016
- x Orientations budgétaires / Budget Primitif 2016
- x Rendu du rapport de la phase 1 de l'étude d'impact économique
- x Questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2015

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2015.

Loi NOTRE et les conséquences sur le syndicat Mixte / Demandes de retrait

M. SUAUI rappelle que la loi NOTRe a supprimé la clause de compétence générale des Départements et qu'il en découle qu'ils ne sont plus compétents en matière de développement économique. Or, l'objet du Syndicat est le développement économique de cet axe.

Le Syndicat Mixte a envoyé, à Mme Carole DELGA, Présidente de la Région Languedoc Roussillon – Midi-Pyrénées et à M. Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Rhône-Alpes – Auvergne, un courrier demandant l'inscription d'un débat sur l'avenir du Syndicat mixte lors de la prochaine conférence territoriale d'action publique.

Il semblerait que la conférence territoriale de la Région Languedoc Roussillon – Midi-Pyrénées devrait avoir lieu au mois de juin 2016.

Suite au courrier de demande retrait du Département de l'Ardèche, M. Laurent SUAUI a écrit à Monsieur Hervé MALHERBE, Préfet de la Lozère afin de demander de bien vouloir patienter avant de prononcer l'arrêté de retrait du Département de l'Ardèche en vertu de la loi NOTRe. Il lui a été précisé que le Syndicat Mixte saisirait les deux Régions afin d'inscrire le devenir du syndicat mixte aux conférences territoriales d'action publique et qu'il paraissait important d'attendre les positions de celles-ci. (Le Président a lu le courrier adressé au Préfet de Lozère).

M. SUAUI demande au comité syndical : « Que pensez-vous de l'avenir du syndicat mixte ? »

M. COLLON précise que le Syndicat permet une continuité territoriale sur l'axe grâce aux représentants de l'ensemble des collectivités.

M. SUAUI rappelle qu'il y a eu d'autres demandes de retrait les années antérieures : Département de la Haute-Garonne, Région Rhône-Alpes, Région Auvergne, Département du Rhône. Il précise qu'il est nécessaire de rester solidaire entre les collectivités.

Le Comité Syndical émet un avis défavorable aux demandes retrait dans l'attente des suites données aux conférences territoriales d'action publique.

M. Claude CHARDON, Directeur de l'Office Interconsulaire des Transports et des Communications du Sud-Est précise que si la loi interdit, pourquoi de ne pas créer une association. En Rhône-Alpes, il y a des associations notamment une association pour l'achèvement RN 7...

M. VILLEMAGNE, précise qu'un syndicat mixte a plus de poids qu'une association, car il est

représenté par des élus.

M. Guilhem SERIEYS, Région Languedoc Roussillon – Midi-Pyrénées, excuse M. Jean-Luc GIBELIN de ne pas être présent à cette réunion. En outre, il rajoute que la Région Midi-Pyrénées a été assez moteur dans l'aménagement de la RN88. Il précise que la Lozère est un pilier territorial de cet axe. Suite au changement législatif et notamment la suppression de la clause de compétence, il va y avoir une période de flou sur un certain nombre de dossiers. Il est donc préférable d'attendre et de susciter les discussions aux conférences territoriales. Cela permettra de poser des débats entre les acteurs concernés y compris auprès de l'État.

À ce jour, le Syndicat Mixte n'a pas eu de réponse ni du Préfet de la Lozère, ni des deux Régions.

M. Laurent SUAUAU ne manquera pas de tenir informé le comité syndical des suites données aux conférences territoriales d'action publique.

Élection du Président, des membres du Bureau, des membres de la CAO suite aux élections régionales

Élection du Président

La candidature de M. Laurent SUAUAU est enregistrée.

Le scrutin étant clos, il est procédé au dépouillement fait par M. Laurent SUAUAU

Nombre d'inscrits : - nombre de présents :	5
- nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	0
Vote blanc / nul :	0
Votes exprimés :	6
Votes pour Monsieur SUAUAU :	6

M. Monsieur Laurent SUAUAU est déclaré nouveau Président du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon.

Élection du Bureau

Selon l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte, l'élection du bureau se déroule sous la présidence du Président du Syndicat Mixte.

Monsieur SUAUAU rappelle :

- la composition du bureau : un Président, trois Vice-présidents et trois autres membres, conformément aux statuts, car dans le règlement intérieur (article 3), il est prévu 4 vice-Présidents, mais ce sont les statuts qui priment.
- les membres de l'ancien bureau :
 - Madame Marie-Laure MUGNIER, 1^{er} vice-présidente, Département de la Haute-Loire,
 - Monsieur Georges ZIEGLER, 2^{ème} vice-président, Département de la Loire,
 - Monsieur Christian TEYSSÉDRE, 3^{ème} vice-président, Rodez Agglomération
 - Messieurs Jean-Luc DA PASSANO (Métropole de Lyon), Jean-Michel LATTES (Ville de Toulouse) et Jean-Luc DARGEIN VIDAL (Mairie d'Albi), membres du bureau.

Monsieur Guilhem SERIEYS, Région Languedoc Roussillon – Midi-Pyrénées propose la candidature de Monsieur Jean-Luc GIBELIN.

Après le vote, Monsieur SUAU déclare :

- Monsieur Jean-Luc GIBELIN, 1^{er} vice-président, Région Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées
- Madame Marie-Laure MUGNIER, 2^{ème} vice-présidente, Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Christian TEYSSÉDRE, 3^{ème} vice-président, Rodez Agglomération
- Messieurs Jean-Luc DA PASSANO (Métropole de Lyon), Jean-Michel LATTES (Ville de Toulouse) et Monsieur Georges ZIEGLER (Département de la Loire), membres du bureau.

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Selon l'article 22 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres est composée au minimum d'un président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat.

Le Président propose de fixer la liste des membres de la CAO, comme suit :

- Président de la CAO : Président du Syndicat mixte
- Trois titulaires : les trois vice-présidents du syndicat mixte,
- Trois suppléants : les trois autres membres.

Le comité syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur Laurent SUAU, déclare donc :

- Monsieur Laurent SUAU : Président de la commission d'appel d'offres,
- Madame Marie-Laure MUGNIER, Messieurs Jean-Luc GIBELIN et Christian TEYSSÉDRE, membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres,
- Messieurs Jean-Luc DA PASSANO, Jean-Michel LATTES et Georges ZIEGLER, membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Approbation du compte administratif 2015 et du compte de gestion du Payeur départemental

Monsieur TOGUYENI présente le compte administratif de l'exercice 2015, ainsi que le compte de gestion établi par Monsieur PEYRE, Payeur Départemental, en sa qualité de comptable du Syndicat.

Le compte administratif du Syndicat de 2015 présente les résultats suivants

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réalisées en 2015	0,00 €	18,00 €
Dépenses mandatées en 2015	10 003,80 €	324,00 €
Résultat de l'exercice 2015	- 10 003,80 €	- 306,00 €
Résultat de l'exercice 2014	480 158,94 €	3 946,00 €
Résultats cumulés de l'exercice	470 155,15 €	3 640,00 €

Vu la non-participation de M. Laurent SUAU au débat et au vote, et considérant que ce compte administratif 2015 est strictement conforme au compte de gestion 2015 de Monsieur le Payeur Départemental de la Lozère, il est procédé au vote.

Mme Marie-Laure MUNIER procède au vote du compte-administratif (pas d'abstention et pas d'opposition). Le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité.

M. Laurent SUAU procède au vote du compte de gestion. Le compte de gestion 2015 est approuvé à l'unanimité.

Orientations budgétaires / participations des collectivités pour 2016

Monsieur Laurent SUAU présente le rapport

Comme l'année 2014, 2015 n'a pas été riche en actions de la part du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon. Seule action notable, le lancement de l'étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 (une réunion du Comité Technique tenue le 16 septembre 2015 et des tables rondes organisées par EGIS Mobilité à Mende, Rodez, Lyon, Toulouse et Saint Étienne).

La Loi NOTRe, adoptée le 5 août 2015, a induit une instabilité du Syndicat, dont le statut est maintenant incompatible avec son financement par les Départements. La Loi, en effet, réserve aux Régions la compétence de financement des activités économiques. La vocation du Syndicat étant le développement économique de l'axe Lyon- Toulouse par la RN 88, il ne peut plus percevoir les cotisations des départements. Ces collectivités sont donc amenées à se retirer du Syndicat les unes après les autres. Une démarche est engagée auprès du Préfet de la Lozère et des Présidents des Régions Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Auvergne-Rhône-Alpes pour trancher cette question, dans le cadre des conférences territoriales d'action publique à venir courant 2016.

Un premier examen de l'étude fait par EGIS, concernant la phase de diagnostic, a été fait à la seconde réunion du Comité Technique, le 15 mars 2016. Il sera présenté au cours de cette réunion pour discussion et validation.

Il est demandé de m'autoriser à poursuivre l'étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88, ainsi qu'à reconduire les grands postes traditionnels du budget, comme en 2015.

Cette étude servira d'argumentaire auprès de l'État.

Les contrats de plan État / Région :

→ pour le contrat de plan État-Région : 2015-2020, le contournement de Langogne à 2x1 voie et Rocade ouest de Mende sont inscrits.

Au sujet des contrats de Plan État-Région, M. SUAU souhaite que soit inscrit :

→ pour 2020-2025 : les travaux de Langogne, les études de contournement Est de Mende, les études du plateau de Costaros et les études de Rodez à l'A75.

→ pour 2025-2030 : le financement de quelques travaux (une partie contournement Est de Mende, travaux du plateau Costaros...)

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires préalables à l'examen du budget primitif 2016.

Le Conseil syndical décide de ne pas demander de participation aux collectivités pour l'année 2016 et de reconduire les grands postes habituels du budget.

Budget Primitif 2016

Monsieur Laurent SUAU présente le rapport.

L'exécution du budget 2015 a diminué l'excédent d'exploitation cumulé de 480 158,94 € à 470 155,14 €.

Suite au débat d'orientation budgétaire, et à l'excédent dégagé encore en 2015, il a été décidé de ne pas demander de participation cette année aux collectivités membres, à titre exceptionnel.

Les principaux postes de dépenses seront comme les années précédentes, les prestations intellectuelles de communication avec l'étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 et d'assistance à la stratégie du syndicat.

Monsieur Laurent SUAU présente le tableau détaillé relatif au Budget du Syndicat Mixte.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Comité Syndical arrête le budget primitif 2016 comme suit :

Investissement	Fonctionnement
3 766,00 €	470 155,00 €

Monsieur COLLON, Oui à la 2x2, demande que les comités syndicaux soient externalisés et d'éventuellement prévoir des visites de chantier sur l'axe.

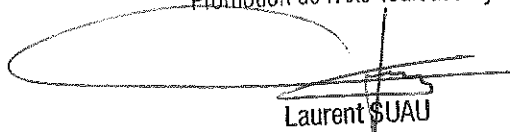
Rendu du rapport de la phase 1 de l'étude d'impact économique

Le comité syndical est suivi d'un comité de pilotage.

Le diaporama et le compte-rendu du rapport de la phase 1 de l'étude d'impact économique seront joints au présent compte-rendu.

La séance est levée à 18h05

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et de
Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon



Laurent SUAU